

Inondations printanières 2019

Survол de l'aide offerte aux personnes admissibles



Grâce à la générosité des donateurs, la Croix-Rouge poursuit l'aide offerte aux personnes touchées par les inondations printanières de 2019. Cette aide est complémentaire à celle offerte par le gouvernement et par les assurances. Le survол ci-dessous est fourni à titre indicatif seulement. Les personnes touchées doivent communiquer avec la Croix-Rouge afin de déterminer leur admissibilité.

1. **Aide financière directe*** pour les foyers touchés par les inondations printanières de 2019 en fonction des renseignements fournis par les municipalités.

600 \$ par foyer admissible

2. **Aide en soutien au rétablissement****

Jusqu'à

1 200 \$ pour les **propriétaires** dont la résidence a subi des dommages importants

- Besoins essentiels
- Matériaux de construction
- Remplacement de mobilier

Jusqu'à

1 200 \$ pour les **locataires** dont le logement a subi des dommages importants

- Aide au relogement pour combler l'écart de loyer entre l'ancien et le nouveau logement

Jusqu'à

750 \$ pour toute personne admissible

- Soutien professionnel en santé mentale

Jusqu'à

700 \$ pour toute personne admissible

- Aide humanitaire exceptionnelle

Comment?

Un analyste de la Croix-Rouge procède à l'évaluation des besoins des personnes touchées par les inondations printanières de 2019 lors d'une rencontre ou d'un appel téléphonique.

Besoin d'informations? croixrouge.ca/inondationsquebec | 1 800 863-6582

* À compter du 5 mai 2019

** À compter du 25 juillet 2019